

PROJET D'UNE PLANÉTIQUE

Quand un professeur a corrigé cent mille copies, — et pour un professeur de grammaire cela échoit en moyenne tous les vingt ans — il n'est pas sans observer que, si la variété des sottises que peut imaginer l'enfant est ahurissante, du moins leur répétition massive en certains points privilégiés, toujours les mêmes dans chaque classe, est aussi remarquable. Dès lors, il s'impatiente, réagit de son mieux, et, peu secouru par un manuel et des exercices très logiquement construits, mais que ces contingences n'intéressent pas, il finit par se résigner à l'inévitable.

Ne pourrait-on pas lui venir en aide ? On dresserait avec lui une statistique aussi rigoureuse et détaillée que possible des divers groupes de fautes que l'élève a l'habitude de commettre dans chaque chapitre des diverses disciplines. Du pourcentage des errements habituels se dégageraient sans doute les causes et souvent les remèdes des accidents. En tout cas, les auteurs de manuels et d'exercices pourraient désormais proportionner à ces pourcentages méthodiquement établis l'étendue de leurs explications, la richesse et l'ingéniosité de leurs exercices.

Étudions d'abord le cas le plus simple et qui fournira les conclusions les plus rigoureuses : la pédagogie de la table de multiplication. Voici une expérience qui a été tentée provisoirement sur base réduite : on a distribué à cent élèves, échelonnés sur cinq classes, de la Huitième à la Quatrième, des copies de la table de multiplication, imprimées dans un désordre voulu, et sans les résultats. Les sujets ont été invités à compléter ces feuilles à la cadence donnée par le professeur, qui lisait les deux facteurs en laissant largement le temps d'écrire le résultat, mais non celui de le reconstituer en partant de repères connus. Au dépouillement, on a éliminé les copies parfaites et celles qui présentaient plus de dix fautes : copies d'anormaux ou de débutants. Il est resté 51 copies totalisant 131 erreurs.

Ces 131 fautes, on le pense bien, ne s'éparpillent pas uniformément sur toute la surface de la table de Pythagore. Dans 30 cases seulement se sont concentrés tous les points de chute de l'étourderie ou de l'ignorance. Et encore, quels écarts dans la densité ! La table rappelle les cartes des départements, où des teintes de plus en plus obscures signalent la chute des pluies ou la production de la betterave. Tandis que la case de 3×7 n'a été violée qu'une fois, celle de 7×8 et de 8×9 l'ont été seize fois chacune. Dix produits tristement privilégiés ont occasionné 100 fautes sur 131, c'est-à-dire les trois quarts (et cinq d'entre eux : 64, 54, 63, 56, 72 en ont provoqué 65, c'est-à-dire la moitié). Les 31 fautes restantes se dispersent sur 20 cases peu entamées. 70 cases restent absolument indemnes.

De cette concentration, heureuse ou malheureuse, comme l'on voudra, des conclusions pratiques semblent se dégager. Sur une route de 100 kil., à peu près tous les accidents d'automobile se produisaient à dix tournants devenus classiques. Les Ponts et Chaussées, sans négliger le reste du parcours, ont relevé le profil de ces courbes, amélioré la signalisation, et l'on ne constate plus d'accidents en ces points funestes. Si nous faisons

de même ? Maintenant que nous connaissons les dix produits rebelles, nous pourrions les encadrer dans un tableau spécial, à qui nous donnerions, par exemple, au dos de nos cahiers d'écolier, la place du tableau : 1 fois 1 : 1, 1 fois 2 : 2., on sait le reste. Et au lieu de promener toujours l'attention de l'élève sur la page entière, où elle se dilue, essayons de la concentrer parfois sur le nouveau tableau, où le rendement de l'effort atteindra le maximum d'efficace.

Cette expérimentation, jusqu'ici facile et rigoureuse, se compliquera si on la tente en grammaire, mais on ne voit pas pourquoi elle ne donnerait pas des résultats analogues. Ainsi une enquête est ouverte sur le thème espagnol, et l'on a amorcé une collection de quelques milliers de fautes : déjà des pourcentages remarquables se détachent. Nous n'hésiterons pas à reconnaître tout à l'heure que de telles enquêtes locales n'ont qu'une valeur relative au milieu où elles se déroulent, mais si, pour une classe donnée, il est prouvé que le 10 % des fautes, par exemple, sont dues à la traduction intempestive du partitif français, que 30 % des erreurs en morphologie résultent des confusions de *a* et de *e* dans le seul impératif, les auteurs des futurs manuels auront-ils le droit de faire fi du renseignement et les professeurs n'auront-ils pas des conséquences immédiates à tirer ? Nous avons sous les yeux deux grammaires espagnoles pour l'enseignement secondaire (4^e et 15^e éd.) signées de deux noms qui comptent chez les hispanisants. Or, l'une consacre à l'emploi de l'article 10 pages sur 300, l'autre 20 lignes sur 200 pages. Ces attributions, parfaitement réfléchies, nous le supposons, sont le résultat d'impressions personnelles : on préférerait qu'elles reposent sur des chiffres. Si les auteurs avaient connu le pourcentage précis des fautes commises par le mauvais emploi de l'article, il est à croire que la divergence eût été moindre et qu'ils eussent tous deux proportionné à ce chiffre l'importance de leur texte.

Le professeur y proportionnerait ensuite le nombre de ses exercices et le préfet des études, comparant les pourcentages d'erreurs obtenus dans ses classes avec les moyennes nationales, verrait aussitôt ses points faibles en chaque matière.

Cette planétique servirait aussi à préciser les responsabilités respectives, quand une étude — et c'est toujours le cas — dépend de plusieurs disciplines. Prenons cette fois comme exemple le thème latin. Depuis 400 ans et plus qu'il y a des professeurs français de latin, et qui corrigent, on semble s'être peu préoccupé d'analyser les causes d'erreur, et nos maîtres se contentaient de la classification vénérable, mais rudimentaire et factice, en solécismes et barbarismes. ceux-ci beaucoup plus déshonorants que ceux-là. Mon professeur de Sixième signalait scrupuleusement de l'infamante croix rouge mes « pectorales » et de la mignonne croix bleue des solécismes mes « laterales » : parce que le mot existait ailleurs. Je bénéficiais de cette indulgence sans parvenir à la comprendre : pour moi le péché était égal et de même origine.

Il serait bon peut-être de pousser un peu plus loin l'analyse. D'autres classifications seraient possibles, qui mettraient mieux en évidence les causes des erreurs et les lacunes des élèves, et rendraient à César ce qui est à César.

Erreurs d'analyse grammaticale. — Quand un élève traduit « répondit le roi » par « respondit regem », et qu'il rend obstinément par « hominum » : « des hommes » sont venus, — j'ai vu « des hommes », — entouré « des hommes » les plus pervers, — s'éloignant « des hommes », on ne saurait rendre responsable de ces sottises, ni l'auteur de sa grammaire latine, ni le professeur qui la lui commente. Il a commis des fautes d'analyse française, et c'est au professeur de français à battre sa coulpe ; c'est à lui qu'il faut communiquer — ce sera aisé si les deux n'en font qu'un — le pourcentage des erreurs d'analyse ; et sans doute ce chiffre sortira-t-il impressionnant d'une enquête menée dans les basses classes et même plus haut.

Ce chiffre global obtenu, il restera à descendre dans le détail et la statistique établira très vite qu'ici, comme sur la table de Pythagore, une dizaine de confusions expliquent les 80 % des fautes ; concentration inappréciable, si l'on veut bien s'appliquer à la repérer avec précision et à la pilonner énergiquement. Nous pensons aux « dont » et autres relatifs, aux « des » partitifs, à la confusion du passif et de l'intransitif, « je suis venu », « je suis aimé »...

Erreurs de vocabulaire. — Un certain nombre de fautes que nous corrigeons dans les thèmes ne sont que des imprécisions dans le radical des mots : l'enfant a confondu — pes, pedis et pedes, pedtis, — frons, frondis et frons, frontis, — os, oris et ora, orae, — avus et avis, — funus et funis... Ce sont là les fautes de paronymie : ignorance du matériel de la langue, tout à fait indépendante de la connaissance de ses formes et où le vocabulaire seul est en cause.

Par contre, le professeur des classes inférieures n'a pas le courage de souligner les impropriétés de termes, les ignorances trop excusables de la synonymie latine ou française, les traductions trop littérales de métaphores non communes aux deux langues ; cependant, il ne peut fermer les yeux sur les plus monstrueuses : « dans le coin de la classe » : « in cuneo classis » ; « le siège de la ville » ; « sedes civitatis » ; « il mit bas les armes » : « peperit arma »... Mais ici encore, en quoi la grammaire est-elle responsable ?

Les erreurs de genre : « navis rapidus », — « ensis nitida », elles-mêmes, sont loin de prouver que l'enfant ignore la règle d'accord, ou même que par étourderie il a oublié de l'appliquer. Son texte a été mûrement réfléchi : il ignorait simplement qu'en latin, à l'encontre du français, navire est féminin et épée masculin. Mais aucune grammaire n'est chargée de le lui apprendre ; c'est du ressort du seul lexique.

Nous nous refusons même à classer à priori parmi les péchés contre la morphologie tous les « exercitos », — « teneribus », — « piscavit »... Ces accidents ont pu survenir à d'excellentes élèves qui savaient imperturbablement, et intelligemment, les paradigmes correspondants de manus, niger et imitari, mais, soit précipitation dans la lecture du lexique, soit consultation superficielle de leur mémoire, ils ont cru de bonne foi avoir affaire à « exercitus, -i », « tener, teneris », « pisco, -as ». Une fois de plus, ignorance du vocabulaire, mais non solécisme grammatical.

Il est à prévoir que le chiffre total fourni par l'enquête sur ces quatre groupes, et sur d'autres que l'on pourrait former, sera tel qu'il démon-

trera par lui-même la nécessité de faire du vocabulaire, comme de l'analyse, une étude indépendante, méthodique, antérieure ou parallèle à l'étude de la grammaire. Mais que serait-ce si l'on ajoutait à ce chiffre celui du temps perdu par l'élève à chercher la plupart des mots, et pour la N^{me} fois ; et songe-t-on au trouble qu'apportent à la mise sur pied de la phrase latine ces interruptions incessantes ? L'élève démuné d'un vocabulaire moyen nous apparaît comme un maçon qui descendrait de son échafaudage après la pose de chaque brique pour aller chercher la brique suivante à la poterie voisine. Les entrepreneurs savent fort bien que l'approvisionnement du chantier est un temps et que la construction en est un autre. Chaque temps a ses méthodes et ses exigences : on ne gagne rien à les confondre.

Erreurs de grammaire. — Après élimination de ces deux sources d'erreurs : défaut d'analyse et imprécision du vocabulaire — qui vraisemblablement expliquent la majorité des accidents, — il ne reste plus qu'à classer les erreurs de grammaire proprement dites. Nous ne voyons pas de raison pour refuser d'adopter la distinction classique : morphologie et syntaxe. Nous n'insistons pas : le terrain est bien connu.

Etourderie. — Mais chacune des fautes analysées plus haut admet une double origine : ignorance ou étourderie. Exemple : « Il voulait savoir quel homme avait été tué. » Le cancre se débarrassera de ce temps compliqué avec un « interficierat » péchant à la fois contre le vocabulaire, la morphologie et la syntaxe. Le bon élève, lui, a observé patiemment qu'il s'agissait d'un plus-que-parfait passif, avec un sujet masculin singulier. Il a même eu l'intuition géniale qu'il se trouvait devant un cas d'interrogation indirecte exigeant le subjonctif. D'autre part, il se souvient fort bien du supin « interfectum », et combinant toutes ces données, l'œil intérieur fixé sur le paradigme passif, il aboutit triomphalement à « interfectus essem » ; mais le malheureux a oublié de pousser jusqu'à la troisième personne, « esset », de ce temps identifié avec tant d'effort. Oh ! l'admirable faute que le correcteur devrait caresser affectueusement de son crayon ! Mais, c'est un fait, l'élève a péché contre la morphologie. Ignorance ? Certes non. Un jeune professeur dira : « Etourderie » ; un vieux routier : « Effort d'attention interrompu avant terme » ; le docteur ajoutera : « Fin d'étude, commencement de fatigue nerveuse. » Simplifions et gardons pour aujourd'hui l'étiquette générale et sans nuance : « Etourderie ».

Et voilà, si l'on veut en tenir compte, qui va compliquer ou fausser nos statistiques au cas où elles ne viseraient qu'à dépister l'ignorance. Comment savoir en effet si la faute d'analyse, de grammaire ou de vocabulaire vient d'une ignorance originelle et absolue (ou, ce qui revient à peu près au même, d'un oubli complet après une première acquisition superficielle) ou plutôt d'une inattention momentanée en matière parfaitement connue. Parfois un correcteur étranger pourra en décider, mais le plus souvent il y faudra un professeur expérimenté connaissant personnellement et à fond chacun de ses sujets.

Et cette irréflexion peut encore être — ou habituelle, chez le cancre : c'est l'étourderie congénitale, — ou accidentelle, chez le bon élève : c'est l'inattention. La thérapeutique de l'étourderie et des autres maladies de

l'attention est du ressort de la pédagogie générale et ne nous intéresse pas directement.

On conçoit très bien une planétique purement objective qui se limiterait à enregistrer et à classer les fautes, sans s'alourdir de la notion de responsabilité. Elle serait déjà instructive. Elle devrait alors éliminer le plus possible les copies des étourdis professionnels, et dans les copies normales ne pas retenir les fautes manifestes d'inattention ; elle supposerait que les résidus d'irréflexion non éliminés, étant par hypothèse répartis uniformément dans les divers groupes de la classification, ne faussent pas les pourcentages. Mais on pourrait concevoir aussi une application à l'étourderie des méthodes d'analyse quantitative décrites ci-dessus, qui, par aventure, modifieraient certaines positions de la pédagogie classique.

Assurément, toute enquête locale ne donnera qu'un résultat relatif à son champ d'expérimentation. Si, par exemple, le professeur de la classe enquêtée s'abaisse à enseigner longuement l'analyse grammaticale, et que la direction de l'établissement s'enhardisse à imposer l'étude méthodique du vocabulaire latin, le pourcentage d'erreurs dans les deux groupes correspondants se trouvera affaibli. — De vieux professeurs connaissent les coins obscurs de la grammaire latine où nichent les confusions et grouillent les larves d'erreurs ; ils y insistent si bien que l'enquête tentée chez eux serait heureusement faussée. — D'autre part, si l'on opère sur des thèmes latins, en phrases détachées, sur des règles données, le nombre des accidents provoqués par ces chapitres se trouvera exagéré artificiellement. Et l'on comprend que pour les mêmes règles de syntaxe le pourcentage d'un Quatrième diffère de celui d'un Cinquième. Seules seraient donc valables des enquêtes — différentes pour chaque classe, — portant sur des thèmes de récapitulation, — organisées à la fois dans un grand nombre d'établissements.

De plus, au moment de tirer les conclusions pratiques, quel que soit le coefficient d'erreurs en un point, il faudra tenir compte d'un nouveau chiffre, qui est le coefficient d'usage. Qu'importe qu'un mot rare ou une règle difficile provoquent presque à coup sûr l'accident, si ce mot ne doit se rencontrer que deux fois en six ans d'humanités et si cette règle ne s'applique que dans les phrases-pièges dressées à dessein par l'auteur des exercices ? Faudra-t-il donc maintenant calculer les mesures de précaution en fonction du chiffre du danger, combiné avec celui de l'usage et s'appliquer à établir ce nouveau coefficient ? Ce serait rigoureux ; on y viendra peut-être ; mais ce serait pousser l'arithmétique bien loin, là où le flair doit suffire.

D'ailleurs en dépit des statistiques les plus sûres, la pédagogie, parce qu'elle opère dans le champ de l'intelligence et surtout dans celui des âmes, restera toujours un art, et un art subtil. Toutefois, on aimerait que par une large base elle reposât sur des sciences exactes, ou presque, et la planétique pourrait être l'une d'elles. Si l'Alliance voulait s'en faire la marraine ! Elle en a les moyens. Son bulletin donnerait les sujets d'enquête ; déjà les seules copies des concours annuels, si on les envoyait toutes avec celle du lauréat, fourniraient une base assez large, encore que faussée peut-être par une application anormale. Et pour constituer les

équipes spéciales de dépouillement, les compétences et les bonnes volontés surabonderaient.

[Le manuscrit de cet article avait déjà provoqué deux enquêtes partielles. Le thème 222. Ex. latins. Cl. de 5^e, H. Petitmangin, avait été donné, en fin d'année, à une Sixième de séminaire (Berceau de Saint Vincent de Paul. Professeur : M. Lambin), et à une Sixième de collège (N.-D. du S.-C., Dax), Professeur : M. Courau). A titre de première contribution, nous communiquons les pourcentages obtenus :

| | Séminaire | Collège |
|-----------------------------|-----------|---------|
| Erreurs de vocabulaire..... | 30 % | 30 % |
| Erreurs d'analyse | 43 % | 32 % |
| Erreurs de grammaire..... | 43 % | 32 % |

Th. Lalanne.

NOTES ET RENSEIGNEMENTS

LES PRÊTRES-PROFESSEURS SONT-ILS ASSUJETTIS AUX ASSURANCES SOCIALES ?

La question vient d'être soulevée dans la région du Centre par l'Inspection des Assurances sociales, qui exige l'arriéré non payé depuis 1930. Consulté par le Président de l'*Alliance*, l'éminent professeur de l'Université Catholique de Paris, M. Chasagnade-Belmin, a répondu comme il suit :

« Les prêtres ne sont pas assujettis aux assurances sociales. La question avait été jugée pour l'application de la loi sur les retraites ouvrières par deux arrêtés de la Cour de Cassation des 24 décembre 1912 et 23 avril 1913 (S. 1913. I. 377). Le motif est le suivant : « Les ministres du culte catholique, qui ne sont pas liés à l'évêque par un contrat de louage de services et qui reçoivent de l'évêché des allocations n'ayant pas le caractère d'un salaire, au sens de la loi, ne sauraient être inscrits sur la liste des assurés obligatoires ». Dans une réponse ministérielle publiée au *Journal Officiel* du 25 février 1931 (Déb. parl. Sénat, p. 178) au sujet des assurances sociales, le ministre invoque cette jurisprudence et déclare que « les ministres du culte ne rentrent pas dans la catégorie des salariés auxquels s'applique l'assurance obligatoire de la loi du 30 avril 1930 ». Dans une réponse ministérielle antérieure publiée au *Journal Officiel* du 10 septembre 1929 (Déb. parl. Chambre, p. 2.932), le ministre, après avoir dit que les professeurs d'un établissement secondaire libre sont assurés obligatoires, ajoutait : « La même solution semble devoir être appliquée, sous réserve des décisions judiciaires à intervenir, aux ecclésiastiques, professeurs de l'enseignement libre pendant la durée de leur professorat ». Le ministre est loin de se montrer affirmatif dans cette réponse et renvoie à une jurisprudence qui, à ma connaissance, n'existe pas encore.

A mon avis, le prêtre professeur que l'évêque nomme à un poste d'enseignement est dans la même situation que le prêtre affecté à un poste dans le ministère. Il ne contracte pas avec l'établissement scolaire. Il ne cesse pas de dépendre de son évêque. Il serait préférable qu'il continuât à recevoir des allocations de l'évêché et que l'établissement payât à l'évêché une certaine somme pour avoir des prêtres-professeurs. Mais on pourra dire que l'établissement d'enseignement verse aux prêtres-professeurs les allocations qui leur sont dues par l'évêché, par mesure de simplification. Le cas serait différent pour un prêtre qui s'engagerait personnellement et librement dans un établissement d'enseignement et n'y serait pas affecté par son évêque. Il se comporterait alors comme un professeur laïque. Mais il ne faut à aucun prix laisser poser le principe que les prêtres sont salariés de l'évêque, employés de l'évêque. Il y a là une solution juridique erronée, tant au point de vue du droit civil que du droit canonique. Il a d'ailleurs été jugé, en matière d'impôt sur les revenus, que les sommes remises au prêtre par l'évêque ne constituaient pas des salaires, mais des revenus d'une profession non commerciale. Par ailleurs il ne faut pas que les Caisses d'allocations familiales de l'enseignement et des cultes émettent la prétention de recevoir des cotisations pour les prêtres-professeurs nommés par l'évêque. Autrement ce serait les reconnaître comme employés salariés et donner des arguments au service des assurances sociales au risque de compromettre le sens des décisions judiciaires à intervenir. »